

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n° 2013.04.077

**Création d'Angoulême
Charente Technopôle**

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Henri GARCIA à Cyrille NICOLAS, Bertrand GERARDI à André BONICHON, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMADE à Françoise COUTANT, Catherine PEREZ à Dominique LASNIER, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE, Frédéric SARDIN à Rachid RAHMANI

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04.077**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

CREATION D'ANGOULEME CHARENTE TECHNOPOLE

L'agence Charente Développement a sollicité le GrandAngoulême en 2012 afin d'envisager une démarche partenariale visant à aboutir à la création d'un Technopôle.

Un Technopôle – qui a pour objectif de supporter le développement d'un territoire à partir de l'innovation – repose sur les principes suivants :

- *Animation et mise en réseau des compétences,*
- *création d'entreprises innovantes*
- *promotion du territoire*
- *mobilisation des acteurs locaux autour de l'innovation et de la recherche.*

Lors d'un entretien en juillet 2012, les Présidents du GrandAngoulême et du département de la Charente ont convenu de poursuivre la démarche à moyens constants.

Après une phase de concertation entre le Conseil Général, les Chambres de Métiers, de Commerce et d'Industrie de Cognac et Angoulême et le GrandAngoulême il a été convenu de rédiger un projet de protocole engageant et cernant notamment les apports des partenaires du technopôle, la composition du comité de pilotage, la gouvernance, les domaines d'actions prioritaires.

Le principe d'un travail en réseau a été retenu sous l'appellation commune de "Technopôle Angoulême Charente". Ce réseau est renforcé avec un comité de pilotage décidant des actions menées par le technopôle et validant les pilotes des actions menées.

Dès la validation du protocole, le comité de pilotage sera installé et donnera des instructions afin de déposer un dossier de demande de financement auprès du FEDER ainsi que le dossier de demande de labellisation auprès de RETIS (réseau national des Technopôles).

Le GrandAngoulême mettra à disposition - en fonction de la nature et de la structuration des actions collectives décidées par le comité de pilotage – les moyens suivants :

- la pépinière d'entreprises du Grand Girac dédiée à l'accompagnement des entreprises tertiaires innovantes,
- ses ressources techniques en matière de marketing et de communication,
- ses ressources humaines en matière :
 - d'accompagnement de projets,
 - d'ingénierie financière,
 - d'ingénierie de l'innovation,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 mars 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de protocole d'accord pour la création d'un technopôle « Angoulême – Charente ».

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer le protocole finalisé.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 avril 2013	<u>Affiché le :</u> 18 avril 2013